



Brumath, le 7 juillet 2022

Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 13 juillet 2022 à 18 H
Salle du Conseil - Maison de la Communauté

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Réaffirmation du projet d'aménagement situé 8 rue Basse à Brumath et opportunité d'acquérir un immeuble bâti, parcelle cadastrée section 14 numéro 139, afin de concrétiser la réalisation effective de ce projet
3. Recours à l'EPF d'Alsace : conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien 8 rue Basse
4. Divers et communications

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est fixé au tiers de l'effectif du Conseil Municipal, apprécié sur les seuls membres présents et chaque conseiller municipal pourra disposer de deux pouvoirs.

Le Maire

Etienne WOLF